

SAINT BRICE
42 RUE PIERRE MAITRE 51100 REIMS
03.26.02.57.58

Bon No: 004415824	1ere Gachée: 11:37 (1) Date: 22/10/2025 DUFO2510220896						Zone: Sous Centrale						
		Quantité: 0.25 m3		référence commande(2): 01 60 35 13 58				Véhicule:					
client: 411801 chantier: DEPART		RECRE'ACTION SAS 6 AVENUE BERNARD DE JUSSI 77700 Serris DEPART						LM LM					
								LM LUI MEME					
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle		DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier		RETOUR centrale		ATTENTE 00:00		température: vitesse du vent: validité:		CONSEILS DE SECURITE: XI:irritant en aucun cas nos produits ne doivent être ingurgités ou entrer en contact avec la peau au risque de provoquer des allergies des rougeurs ou des brulures	
10:50													
code Béton PJNCNXA350		désignation(6)(8) BORDURE		certification		classe d'exposition(3)		Classe Chlorure		consistance(7)		Dmax 20	
ciment(type et classe) CEM2 A-S 42.5 N CE PM NFCEM2 A-S 42.5 N						Additions(type)		dosage(C+Ka)(5) 0		Résistance caractéristique(4)			
appellation commerciale BETON NCN Dm20 CEM2 350													
Propriétés particulières spécifiées													
SERVICES						ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)				LIVRAISON RECEPTIONNEE			
										NOM:			
										signature du client:			
ajout d'ingrédients sur chantier(9): type et quantité: demandeur:													
signature:													

(1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
(4) contrôle de la résistance sur cylindres.
(5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
(6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
(7) ou rapport E/C suivant la spécification.
(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1
(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1